



# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211241-DE

Rechercher le

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-41	7 décembre 2021	29 DEC. 2021

Objet de la délibération	Poste vacant au bureau syndical suite au renouvellement du Conseil Municipal du Fousseret.
--------------------------	--

## Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

**Présents 47** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 7** : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

**Objet de la délibération**

**Poste vacant au bureau syndical  
Conseil Municipal du Fousseret**

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le au renouvellem...

ID : 031-200076883-20211213-20211241-DE

Breiser  
Levrault

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune du Fousseret, le poste de 1<sup>er</sup> autre membre du bureau occupé par Monsieur LAGARRIGUE est devenu vacant.

Il propose ainsi de procéder à son remplacement, au même rang, au sein du bureau syndical.

Vu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée décide de procéder à l'élection d'un autre membre du bureau.

Vu le déroulement de l'élection et le procès-verbal annexé à la présente délibération, Monsieur LAGARRIGUE est proclamé élu. Il reprend ainsi son poste au même rang.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Rieumes, le 13 décembre 2021.  
LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211242-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-42	7 décembre 2021	29 DEC. 2021

Objet de la délibération	Postes vacants au bureau syndical suite à l'élection des représentants du Muretain Agglo.
--------------------------	---

## Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

**Présents 47** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS ( Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

**Excusés 7** : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

**Objet de la délibération****Postes vacants au bureau synd  
représentants du Muretain Ag**

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211242-DE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » a procédé à l'élection de ces représentants au SIECT, suite à la reprise de la compétence eau au 1er octobre 2021.

En effet, le nombre de représentants de l'agglomération est passé de 14 à 10 car 4 communes n'ont pas la compétence assainissement non collectif au syndicat (Bragayrac, Le Fauga, Lamasquère et Empeaux).

Il ajoute que Messieurs CHEBELIN et SUTRA, respectivement 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Vice-Présidents du SIECT, n'ont pas été reconduits par le Muretain en tant que délégués au SIECT. De même, Monsieur Rudy BOSS, 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau syndical n'a pas été reconduit. En conséquence, les trois postes correspondants demeurent vacants au sein du bureau syndical.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de ne pas remplacer ces trois postes et de les laisser vacants.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président et de laisser vacants les deux postes de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Vice-Présidents ainsi que le poste de 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 29/12/2021

Reçu en préfecture le 29/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20121243-DE

Bonjour le 29/12/2021

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-43	7 décembre 2021	29 DEC. 2021

Objet de la délibération	Modification du nombre de Vice-Présidents et du nombre des autres membres du bureau syndical.
--------------------------	---

## Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

**Présents 47** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS ( Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

**Excusés 7** : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

**Objet de la délibération****Modification du nombre de Vice-Présidents et du nombre des autres membres du bureau syndical**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la décision de laisser vacants les postes de 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Vice-Président, anciennement occupés respectivement par Messieurs CHEBELIN et SUTRA, et le poste de 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau, anciennement occupé par Monsieur BOSS, il convient de modifier le nombre de Vice-Présidents et le nombre des autres membres du bureau.

Monsieur le Président propose ainsi de fixer à 3, au lieu de 5 actuellement, le nombre de Vice-Présidents et de fixer à 4, au lieu de 5 actuellement, le nombre des autres membres du bureau syndical.

Madame BOULP passe ainsi au rang de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Monsieur CONDOJANOPOULOS au rang de 3<sup>ème</sup> Vice-Président. Par ailleurs, Madame VITADELLO passe au 4<sup>ème</sup> rang des autres membres du bureau.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents et à 4 le nombre des autres membres du bureau syndical, et en conséquence de faire remonter d'un rang les 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Vice-Présidents d'une part et le 5<sup>ème</sup> autre membre du bureau d'autre part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 11/01/2022

Reçu en préfecture le 11/01/2022

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211244-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	47

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-44	7 décembre 2021	11 JAN. 2022

Objet de la délibération	Effacement de dettes – Budget EAU.
--------------------------	------------------------------------

**Séance du 13 décembre 2021**

**L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC.**

**Présents 47 :** Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS ( Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysgies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères).


**Communauté de Communes Coeur de Garonne :** Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo :** Séverine AURIOL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

**Excusés 7 :** Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne :** Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

<b>Objet de la délibération</b>	<b>Effacement de dettes – Budget</b>	Envoyé en préfecture le 11/01/2022
		Reçu en préfecture le 11/01/2022
		Affiché le 
		ID : 031-200076883-20211213-20211244-DE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier comptable a fait parvenir au Syndicat huit jugements de commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

- CSP 31 le 31 mai 2021 : 299.67 €TTC (abonné de Saint-Lys)
- CSP 31 le 10 août 2021 : 672.69 €TTC (abonné de Lherm)
- CSP 31 le 18 octobre 2021 : 858.31 €TTC (abonné de Saint-Lys)
- CSP 31 le 18 octobre 2021 : 465.69 €TTC (abonné de Cazères)
- CSP 31 le 18 octobre 2021 : 393.80 €TTC (abonné de Fonsorbes)

Ces dettes, pour un montant total de 2 690.16 euros TTC, doivent être annulées.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'annulation des dettes pour un montant de 2 690.16 € TTC,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,







Envoyé en préfecture le 27/12/2021  
Reçu en préfecture le 27/12/2021  
Affiché le  
ID : 031-200076883-20211213-20211245-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	48

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-45	7 décembre 2021	27 DEC. 2021

Objet de la délibération	Tarifs Eau 2022.
--------------------------	------------------

### Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

**Présents 48** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS ( Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

**Excusés 7** : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

<b>Objet de la délibération</b>	<b>Tarifs Eau 2022.</b>
---------------------------------	-------------------------

Monsieur le Président propose d'augmenter les tarifs des redevances d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon les tableaux suivants:

1°) <u>Le prix du mètre cube :</u>	Pour mémoire Tarifs 2021 € HT	Tarifs 2022 € HT	Tarifs 2022 € TTC (5,5 %)
Consommation	1,283	1,283	1,354
Toutes les communes (sauf Cazères et Couladère)	1,210	1,271	1,341
Cazères et Couladère			

2°) <u>La redevance fixe :</u>	Pour mémoire Tarifs 2021 € HT	Tarifs 2022 € HT	Tarifs 2022 € TTC (5,5 %)
Toutes les communes (sauf Cazères et Couladère)	60,20	60,20	63,51
Cazères et Couladère	40,00	50,00	52,75

3°) <u>La location compteur :</u> Toutes les communes	Pour mémoire Tarifs 2021 € HT	Tarifs 2022 € HT	Tarifs 2022 € TTC (5,5 %)
15-20 mm	7,50	7,50	7,91
30 mm	18,90	18,90	19,94
40 mm	28,50	28,50	30,07
50 mm	103,60	103,60	109,30
60 mm	103,60	103,60	109,30
80 mm	159,00	159,00	167,75
100 mm	223,00	223,00	235,27

A titre indicatif, les tarifs des redevances prélèvement et pollution pour l'année 2022 appliqués sur les factures pour toutes les communes sont :

- redevance prélèvement : 0,09 € HT/m<sup>3</sup>.
- redevance pollution : 0,33 € HT/m<sup>3</sup>.

Les tarifs de la redevance pollution sont fixés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le tarif de la redevance prélèvement est fixé par le Syndicat des Eaux, en fonction du montant de la redevance prélèvement reversé à l'Agence de l'Eau et calculé à partir des prélèvements d'eau brute dans le milieu naturel.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président concernant les tarifs eau 2022.
- **DE SOLLICITER** l'approbation de la présente délibération auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Rieumes, le 13 décembre 2021.  
LE PRESIDENT,



PTB.